

**Portant approbation de l'avenant n°2 au marché de TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TREMIES ET PONT  
BASCULE SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS DE MANJASTRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Considérant qu'une procédure MAPA2025-05 : TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TREMIES ET PONT BASCULE SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS DE MANJASTRE a été lancé en 2025.

Considérant qu'un avenant n°2 doit être conclu avec la société SOTTAL TP VRD pour le motif suivant : des travaux de reconstruction de sol sous dallage sont nécessaires.

Considérant l'avis favorable de la commission MAPA du Syndicat réunie le 04 février 2026.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

**DECIDE**

-d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché de TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TREMIES ET PONT BASCULE SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS DE MANJASTRE avec la société SOTTAL TP VRD.

Cet avenant a une incidence financière (devis n° PMa114 / 2601019PMa-GW en date du 15/01/2026) d'un montant de 40 008 € HT soit 5,15 %.

-de signer l'avenant n°2 avec la société SOTTAL TP VRD, de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance.

Fait à Toulon, le 04/02/2026

Le Vice-Président

en charge des achats, marchés publics et contentieux

Ange MUSSO



La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance

**AR Prefecture**

083-258300953-20260204-202603-AR  
Reçu le 04/02/2026

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°02

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures  
Ménagères de l'Aire Toulonnaise  
190 Chemin Gaëtan Gastaldo  
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94

Mail : contact@sittomat.fr

**B - Identification du titulaire du marché public**

SOTTAL TP VRD

Quartier Maravenne, 227 route du Caroubier- 83250 LA LONDE LES MAURES

Mail : courrier@sottal-tp.fr + geraldine@sottal-tp-vrd.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : Tél : 04 94 01 30 42

SIRET : 839 232 030 00016

**C - Objet du marché public**

Objet du marché public:

MAPA2025-05 : TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE TREMIERS ET PONT BASCULE SUR LE  
QUAI DE TRANSFERT DE DECHETS DE MANJASTRE

LOT 1 : VRD / GC

Date de la notification du marché public : 02 septembre 2025

Durée d'exécution du marché public : La durée de la période de préparation est de 1 mois et de 5 mois maximum pour les travaux du lot 1.

Montant initial du marché public :

▪ Montant HT : 766 063,60 €

Montant du marché public suite à l'avenant n°1 :

▪ Montant HT : 776 557,94€ €

083-258300953-20260204-202603-AR  
Reçu le 04/02/2026

**D - Objet de l'avenant****■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Dans le cadre des travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de déchets de Manjastre,  
suite à la réunion de chantier du 16/01/2026, la substitution du sol sous la dalle existante basse et haute est nécessaire. Il en ressort que des travaux supplémentaires sont nécessaires :

En application de l'alinéa 2 de l'article L2194-1 du code de la commande publique et de l'article R2194-2 du code de la commande publique et de l'article 1.11 du CCAP :

Reconstruction de sol sous dallage

Cf. Devis ci-joint : PMA114 / 2601019PMA-GW du 15 janvier 2026

Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 40 008 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,15 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 816 565,94 €

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Alexis Plutiffé, ADG	La Londe, le 22/01/2026	 SOTTAL TP VRD Quartier Maravenne 27, route du caroubier 83250 La Londe-Les-Maures 04 94 01 30 42 Siren 839 232 030 APE 4312A courrier@sottal-tp.fr

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ...Toulon... le 04.02.26

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



---

**COMPTE-RENDU DE REUNION DE TRAVAUX**  
**NUMERO 09**  
**REUNION DU 16/01/2026**

---

## Maître d'Ouvrage



**SITOMAT**  
Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULON

## Opération

Travaux de mise en place de trémies et pont bascule sur le quai de transfert de déchets de Manjastre  
Commune de Bormes les Mimosas

---

**AXES INGENIERIE**

SAS au capital de 45 000 €  
460 Avenue de la Quiéra – ZI de l'Argile 119A Voie K - 06370 MOUANS-SARTOUX  
RCS Cannes 898 005 533 – Siret 898 005 533 00010  
Tel : 04 93 75 47 12 ✉ contact@axes-inge.fr



## MAITRISE DE PROJET

			Prés
<b>MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>SITTOMAT</b> Chemin G. Gastaldo Quartier de l'Escaillon 83200 TOULON	<b>Michel OLLAGNIER</b> m.ollagnier@sittomat.fr	X
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>AXES INGENIERIE</b> 460 avenue de la Quiéra ZI de l'Argile 119A Voie K 06370 MOUANS-SARTOUX Tél : 04 93 75 47 12 @ : contact@axes-inge.fr	<b>Christophe MARTELLO</b> Tél : 06 73 63 75 06 c.martello@axes-inge.fr	X
<b>AGGLO</b>	<b>Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures</b>	<b>Julien DELOFFRE</b> Tél : 06 72 43 77 14 jdeloffre@ccmpm.fr	
<b>CSPS</b>	<b>DEKRA</b> Agence côte d'azur Batiment Les pléiades 417 Route de la fariède 83130 La Garde	<b>Sebastien TOURNASSAT</b> Tél 06 19 07 64 43 sebastien.tournassat@dekra.com	X
<b>Exploitant</b>	<b>PIZZORNO</b>	<b>Gilles. FERRIER</b> Tél : 06 74 79 00 41 g.ferrier@pizzorno.com <b>Mathieu IMBERT</b> Tél : 06 74 79 00 41 m.imbert@pizzorno.com <b>Brice ORSINI</b> Tél : 06 24 34 27 84 b.orsini@pizzorno.com <b>Alexandre MARIE</b> Tél : 06 60 93 95 82 a.marie@pizzorno.com	X

## ENTREPRISES

<b>Titulaire LOT 1</b>	<b>SOTTAL TP VRD</b> Quartier Maravenne 227 route du Caroubier 83250 LA LONDE-LES-MAURES Tel : 04 94 01 30 42	<b>Philippe ALMORIC</b> Tél : 04 94 01 30 40 p.almoric@sottal-tp.fr <b>Patrick MAGNIER</b> Tél : 06 12 91 02 87 p.magnier@sottal-tp-vrd.fr <b>Sous-traitant : PRECIA MOLEN</b> <b>Patrice BOURGUES</b> Tél : 06 13 58 86 44 patrice.bourgues@preciamolen.fr	X
<b>Titulaire LOT 2</b>	<b>CARROSSERIE VINCENT</b> 530 route du Parquet BP 70070 26802 ETOILE SUR RHONE Tel : 04 75 60 60 20	<b>Vincent PONCET</b> Tél : 06 35 35 17 68 vincent.poncet@carrosserie-vincent.fr	X

**PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : Vendredi 23/01/2026 à 14h00 sur Site**

Sans observations sous un délai de 4 jours, à réception, ce compte rendu sera considéré accepté par l'ensemble des destinataires.

## I. DELAIS D'EXECUTION / PLANNING

### Rappel du Marché

Lot n°1 : Voirie, réseaux divers :

Notification du marché : 02/09/2025

- Délai contractuel : 1 mois de préparation + 5 mois de travaux.
- OS n°1 de démarrage de la période de préparation signé par l'entreprise.
- Démarrage de la période de préparation : 13/10/25
- OS n°2 de démarrage des travaux signé par l'entreprise.
- Démarrage de la période de préparation : 03/11/25.

Lot n° 2 : Structure Métallique

- Notification du marché : 28/08/2025
- Délai contractuel : 1 mois de préparation + 2 mois de travaux.
- OS n°1 de démarrage de la période de préparation transmis (en attente retour entreprise).
- Démarrage de la période de préparation : 13/10/25
- La tranche optionnelle n'a pas été retenue.

La fin des travaux et la mise en service sont prévues fin mars 2026 (à confirmer).

**Montant des travaux LOT 1 :** 766 125.20 € HT soit 919 350.24 € TTC

**Montant des travaux LOT 2 :** 319 242.65 € HT soit 383 091.18 €

### Planning d'exécution

- Chaque entreprise doit fournir son planning.

Décompte provisoire des journées d'intempéries

- Journées d'intempéries de la semaine : **RAS**
- Journées d'intempéries cumulées : 3 jour(s) (les 03, 22 et 23/12)
- Dont journées validées : 3 jour(s)

*Nota :* Le bilan des journées d'intempéries sera validé au regard des critères météorologiques précisés dans les pièces jointes, sur la base des relevés météorologiques à transmettre par l'entreprise demandeuse.

## II. ADMINISTRATIF / ORGANISATION CHANTIER

Facturation de chantier :

- Les projets de décompte sont à déposer sur CHORUS avec :
  - Onglet « Facture de Travaux »
  - Cadre de facturation : A4 - Projet de décompte mensuel déposé par un fournisseur
  - Identification du Maître d'Ouvrage : 25830095300027
  - Identification du Maître d'œuvre : 89800553300010 (AXES)
  - L'entreprise précisera si retenue de garantie (RG) ou caution bancaire (CB)
- **Au 16.01.2026 : Situation n°3 en cours de traitement chez le Maître d'Ouvrage.**

Déclaration de sous-traitant

Au minimum **21 jours** avant toute intervention, le titulaire devra soumettre à la MOE une demande d'agrément de sous-traitant comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées, le dossier administratif complet (DC4, assurances, Kbis, références, etc.).

Diffusion des documents d'exécution

Les plans et documents d'exécution devront être transmis en temps et en heure au Maître d'œuvre (papier + mail).

Rendez-vous de chantier

- Les rendez-vous de chantier auront lieu sur site : **tous les vendredis à 14h00 sur site.**
- Dans un souci d'efficacité et de respect de chacun, il est demandé à tous les participants d'être ponctuels.
- Sont tenus d'assister obligatoirement à ces rendez-vous toutes les parties prenantes à ce projet.
- Le chantier doit être laissé propre chaque fin de semaine et correctement fermé (barrières jointives types HERAS).
- Le MOA ne souhaite pas mettre de panneau d'information.
- Toutes entreprises intervenant sur chantier doivent faire la VIC.
- Les travaux devront se faire en site occupé.

---

 COORDONNATEUR SPS
 

---

Il est rappelé que la transmission du PPSPS et la visite d'inspection commune (VIC) avec le coordonnateur sont des indispensables à toute intervention d'un titulaire de lot ou d'un sous-traitant. VIC réalisées pour les entreprises déclarées en sous-traitance. **Reste OMNIUM Dallage qui devra prendre rdv avec le CSPS.**

**Rappel : le port des EPI est obligatoire sur chantier.**

- **Point sécurité au 16/01/2026**

	Conforme	Non conforme	A faire
Port de l'ensemble des EPI (casques de sécurité, chaussures de sécurité, protection des oreilles, protections vestimentaires,)	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-
Propreté générale du chantier (balisage, signalisation, nettoyage, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	-	
Entretien du marquage et du piquetage	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-
Respect des normes de sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-
Conditions de circulation des véhicules / piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	-	-

### III. TRAVAUX

- Lot n° 1 : Travaux réalisés par l'entreprise SOTTAL TP.
- Lot n° 2 : Travaux réalisés par l'entreprise CARROSSERIE VINCENT.
- Le lot 1 doit réaliser les études d'exécution avec la fourniture des produits mis en œuvre, les plans EXE, notes de calcul ☞ **VISAS réalisés.**
- Le lot 2 doit réaliser les études d'exécution avec la fourniture des produits mis en œuvre, les plans EXE, notes de calcul ☞ **VISAS réalisés par le bureau de contrôle.**
- **Le lot 1 a transmis le devis complémentaire pour le changement des 3 BAC + devis en attente pour la ferronnerie du pont existant à la CCMPM ☞ validation en cours.**
- **Le lot 1 a transmis le devis pour la substitution du sol sous la dalle existante basse et haute (transmis au maître d'ouvrage) ☞ Validé en réunion du 16/01/2026.**
- SOTTAL TP doit transmettre les DC4 pour les enrobés, le pont bascule, portique de radiation, etc... ☞ **Rappel - URGENT.** DC4 Omnium Dallage (Dalles) + PRECIA POLEN (Pont bascule), BERTHOLD (portique radiation) reçues et notifiées par le MOA. **DC4 SGMA (massif de fondation pour le pont bascule) en cours de validation MOA. Reste à recevoir MIDI-TRACAGE (Signalisation) et M2TECH (alimentation électricité).**
- Les entreprises doivent transmettre les plaques d'immatriculation des véhicules pénétrant sur le site.
  - SOTTAL TP a précisé ses véhicules ☞ Liste ok.
  - Le lot 2 devra transmettre également la liste lors du démarrage de ses travaux.
- ALPES CONTROLES a validé les murs de soutènement. La note a été transmise au MOA et au MOE.
- Le lot 2 doit planter les deux trémies pour voir les débords de la toiture et les embases des poteaux ☞ Les implantations des trémies ont été réalisées sur plan et sur site. Les nouvelles trémies ne seront pas alignées avec les existantes. En revanche, le dallage sera d'un seul tenant avec un profil en travers pour écouler les eaux. Les caniveaux doivent être alignés.
- **Concernant le fond de forme sous le dallage, le géotechnicien a confirmé les 70 MPa. Les essais à la plaque démontrent pour la partie basse des valeurs aux alentours des 50 MPa. OGEO a proposé de mettre en œuvre :**
  - 15 à 20 cm de ballast
  - Géotextile
  - 40 cm de GNT**Un nouvel essai sera réalisé pour valider la plateforme avec 70 MPa.**
- **Le lot 2 vérifiera la hauteur de la toiture (identique à l'existante) et fournira un devis pour la gouttière entre les deux trémies et la plaque de fermeture entre les deux toits.**
- L'entreprise du lot 1 doit transmettre les photos des fouilles des murs dans le cadre de la mission G4 ☞ OGEO a fourni le rapport de la G4 daté du 09/12/2025 (murs).

- Le réseau d'eaux pluviales situé en aval de la bêche de rétention devra être modifié. Les travaux n'étant pas lancés, une coordination sera à prévoir. Le marché réseaux doit être lancé fin d'année.
- **PIZZORNO a émis un avis favorable sur le type des nouvelles trémies, passe-balai et la structure métallique.**
- **Le lot 1 a fourni le nouveau devis pour l'alimentation électrique entre le TGBT et l'armoire de commande ☞ Validé en réunion du 16/01/2026.**
- **PIZZORNO devra fournir le rapport de VERITAS sur la conformité de l'armoire existante.**
- Le MOE doit confirmer si l'alimentation existante est suffisante pour le raccordement de la future trémie ☞ Les éléments sont en cours d'étude. Le bilan de puissance a été envoyé le 21/11/2025. Point fait sur place le 28/11/2025 concernant le tableau électrique, le TGBT et les fourreaux à réaliser. Il en ressort :
  - Armoire existante à remplacer par une armoire métallique (**attente rapport VERITAS**).
  - Tranchée de 2 fourreaux 90 mm à réaliser. L'entreprise SOTTAL doit chiffrer cette prestation entre le TGBT et l'armoire. Section du câble à vérifier. (en attente de la proposition). La tranchée sera faite manuellement à plat sous les enrobés et sous le dallage.
- Le MOE doit vérifier la collecte des eaux de toiture de la trémie existante et projetée. Le MOA ne souhaite pas que les eaux de toiture transitent par le séparateur à hydrocarbures ☞ Les eaux des gouttières seront by-passées et raccordées sur le réseau EP existant. Les descentes d'eaux pluviales seront emmenées vers les bungalows où un futur marché sera chargé de créer le réseau de collecte.
- L'implantation des portiques de détection doit être réalisée sur site et soumise à validation avant mise en œuvre. Les implantations doivent tenir compte des girations et des contraintes de gabarit des camions ☞ L'emprise du futur pont et des portiques ont été tracés. L'entreprise a contrôlé l'altimétrie et a procédé au piquetage lors de la réunion du 14/11/2025.
- Les réseaux projetés de la future trémie peuvent cheminer comme à l'existant (contre le voile existant). L'entreprise du lot 1 a fourni le plan de l'encorbellement avec le fourreau diam 110 ☞ **Validation pour la hauteur de 1 m.**
- Suite à la réunion du 14/11/2025, il n'y aura pas de cheminement piéton entre le nouveau pont bascule et la guérite d'accueil (rappel).
- La société qui aménage le pont bascule confirme la mise en place d'un interphone entre le nouveau pont bascule et la guérite d'accueil. D'autre part, PRECIA MOLEN (sous-traitant), présente en réunion du 14/11/2025, informe de :
  - La mise en place de bornes en entrée et sorties du pont + une borne de détection ;
  - L'alimentation du pont et commandes depuis la guérite PC ;
  - L'implantation du pont bascule avec les pentes règlementaires ;
  - Il n'y aura pas de passerelle ;
  - L'implantation des portiques radioactifs.
- L'implantation des candélabres a été vue sur place en réunion du 28/11/2025. La fiche VISA des candélabres a été fournie à l'entreprise ☞ Validation du modèle par le MOA. Le RAL validé est le gris anthracite.

- La passe-balai est à intégrer dans les voiles au niveau des trémies. Cf. dimensions sur le CCTP ☞ Fait.
- **Le lot 1 propose une capacité de 3,5 m<sup>3</sup> pour la cuve à jus ☞ En attente retour MOA.**
- **L'exploitant devra souscrire un contrat d'entretien pour les cuves à jus et les séparateurs à hydrocarbures.**
- Il est demandé à l'entreprise de mettre en place un dispositif d'alarme (dispositif plein) pour les séparateurs et la cuve à jus. ☞ Un gyrophare sera mis en place pour l'alarme.
- Mise en place d'un bateau pour parking du personnel (bordures A2 ou T2 basse + bicouche à l'arrière).
- L'alimentation d'eau se situera derrière les murs des trémies. Il sera mis en place un PEHD dans un fourreau. Il conviendra de prévoir un Té à la jonction dalle/mur.
- Concernant les dalles sous trémies, au vu du sol peu portant (terre végétale), il est demandé de réaliser des essais à la plaque le 23/12/2025 : 2 essais un à -40 cm sur FF compacté et un à + 40cm sur constitution de GNT pour un envoi au BE OGEO. Passage PF3 à PF2. OGEO définira, en concertation avec le MOE, le type de remblais attendu en fonction de la portance.
- La place de stationnement de la borne de recharge sera laissée libre et l'aménagement de surface sera traité en enrobés.

## IV. TRAVAUX ET PLANNING

### Lot n°1 :

- **Semaine 04 :**
  - Pose des murs
  - Remblaiement des murs
- **Semaine 05 :**
  - Remblaiement des murs
  - Fermeture du mur

### Lot n°2 :

- **Planning à revoir**

### Point Planning :

- **Lot 1 : conforme à l'avancement**
- **Lot 2 : décalage de la pose des trémies de 2 semaines (à confirmer).**

## V. DOCUMENTS A REMETTRE

### Lot n°1 :

- RAS

### Lot n°2 :

- Fiches techniques produits ☛ **Rappel**
- DC4 de l'entreprise SOTTAL ☛ **Rappel**
- **Devis pour les descentes d'eau sur la toiture 1. Pour rappel la descente d'eau de la toiture neuve est prévue au marché. Les deux descentes seront amenées en bas au niveau de la dalle dans un regard pour être ensuite emmenées vers le futur collecteur vers les bungalows.**

## VI. DOCUMENTS REMIS

### Lot n°1 :

- RAS

### Lot n°2 :

- RAS

## VII. PHOTOS



Fin de compte-rendu



LA LONDE, le 15/01/2026

SITTOMAT

Chemin G. Gastaldo  
Quartier de l'Escaillon  
83200 TOULONEnvoyé à : AXES INGENIERIE  
[c.martello@axes-inge.fr](mailto:c.martello@axes-inge.fr)

Suivi par : P. MAGNIER

N/Réf : PMA114 / 2601019PMA-GW

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIFMise en place de trémies et pont basculeQuai de transfert des déchets de Manjastre - Lot N°1 : VRD/GCProjet d'AVENANT N°2Reconstruction de sol sous dallage

Selon détail ci-après :

ZONE BASSE (trémies)	..... :	27 408,00 €
ZONE HAUTE (aire de retournement)	..... :	12 600,00 €

TOTAL HT	40 008,00 €
TVA 20%	8 001,60 €
TOTAL TTC	48 009,60 €

Le Maire

M. ALBERT

Valeur économique : Janvier 2026. Actualisable selon indices TP01 (prix généraux) & TP09 (enrobés) au-delà de 3 mois

Nos prix sont établis sur la base des impôts et taxes en vigueur.

Toute modification ultérieure de ces impôts ou taxes sera répercutée sur les prix.

Modalité de règlement : Dito marché principal

## AR Prefecture

083-258300953-20260204-202603-AR

Reçu le 04/02/2026

Code Article	Désignation	Unit	Quantité	Prix unit HT	TOTAL HT
<b>1</b>	<b><u>ZONE BASSE (trémies)</u></b>				
1.1	Terrassement de masse sur 60 cm ép. pour substitution en GNT 0/20	m3	192,00	35,00 €	6 720,00 €
1.2	Essais à la plaque	u	3,00	720,00 €	2 160,00 €
1.3	Fourniture et mise en œuvre de ballast sur 0,20 m	m3	64,00	89,00 €	5 696,00 €
1.4	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 sur 0,40 m	m3	128,00	89,00 €	11 392,00 €
1.5	Essais à la plaque	u	2,00	720,00 €	1 440,00 €
				<b>S/Total</b>	<b>27 408,00 €</b>
<b>2</b>	<b><u>ZONE HAUTE (aire de retournement)</u></b>				
2.1	Terrassement de masse sur 60 cm ép. pour substitution en GNT 0/20	m3	90,00	35,00 €	3 150,00 €
2.2	Essais à la plaque	u	1,00	720,00 €	720,00 €
2.3	Fourniture et mise en œuvre de ballast sur 0,20 m	m3	30,00	89,00 €	2 670,00 €
2.4	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 sur 0,40 m	m3	60,00	89,00 €	5 340,00 €
2.5	Essais à la plaque	u	1,00	720,00 €	720,00 €
				<b>S/Total</b>	<b>12 600,00 €</b>
				<b>TOTAL HT</b>	<b>40 008,00 €</b>